



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026
LISTE DES DELIBERATIONS

1. Installation des conseillers municipaux

Rapporteur : Mme LE BOUTER, Maire sortante

2. Election du Maire

Rapporteur : Doyen de l'assemblée

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal élit le maire parmi ses membres, au scrutin secret à la majorité absolue.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
Nombre de suffrages déclarés nuls pour le bureau : 0
Nombre de bulletins blancs déclarés par le bureau : 7
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 22
Majorité absolue : 12

1 candidate a obtenu : Mme Clotilde LAGOUTTE : 22 voix

Mme Clotilde LAGOUTTE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamée Maire et est immédiatement installée.

3. Création des postes d'adjoints

Rapporteur : Mme LAGOUTTE, Maire

Point adopté à **L'UNANIMITE** par **22 voix POUR**

7 N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE (Nolwenn LE BOUTER, Fabrice HOULIER, Catherine LORMANN-D'HOKER, Jules NOUGA NOUGA, Isabelle WALCZYNSKI, Stéphane MOLINES, Angélique RAPPAILLES)

4. Election des adjoints au maire

Rapporteur : Mme LAGOUTTE, Maire

Le Conseil municipal est invité à procéder à l'élection des Adjoints au Maire, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote a lieu au scrutin secret.

1er tour de scrutin, le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
Nombre de bulletins blancs déclarés par le bureau : 0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 22
Majorité absolue : 12

7 N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE (Nolwenn LE BOUTER, Fabrice HOULIER, Catherine LORMANN-D'HOKER, Jules NOUGA NOUGA, Isabelle WALCZYNSKI, Stéphane MOLINES, Angélique RAPPAILLES)

Ont obtenu :

Liste présentée par la liste « Nangis en commun » : 22 voix

La liste « Nangis en commun » ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élue :

- M. Abdelhakim LACHHAB est proclamé 1er adjoint
- Mme Maureen BONNET-KHOULDI est proclamée 2ème adjointe
- M. Michel BILLOUT est proclamé 3ème adjoint
- Mme Pascale DESPLATS est proclamée 4ème adjointe
- M. Guy-Bertrand TCHIKAYA est proclamé 5ème adjoint
- Mme Voahangy HUÉ est proclamée 6ème adjointe
- M. Mohamed NOURO est proclamé 7ème adjoint
- Mme Sylvie GALLOCHER est proclamée 8ème adjointe

Les HUIT adjoints au Maire sont immédiatement installés.

5. Lecture de la charte de l'élu local

Rapporteur : Mme LAGOUTTE, Maire

L'assemblée PREND ACTE à **L'UNANIMITE** par **29 voix POUR**

6. Délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire

Rapporteur : Mme LAGOUTTE, Maire

Point adopté à **L'UNANIMITE** par **22 voix POUR**

7 N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE (Nolwenn LE BOUTER, Fabrice HOULIER, Catherine LORMANN-D'HOKER, Jules NOUGA NOUGA, Isabelle WALCZYNSKI, Stéphane MOLINES, Angélique RAPPAILLES)

7. Approbation du procès-verbal de la séance publique du conseil municipal du 18 février 2026

Rapporteur : Mme LAGOUTTE, Maire

Point adopté à **L'UNANIMITE** par **29 voix POUR**